ACTE PUBLIÉ LE 7 JUIN 2024

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry Service : Enfance - Jeunesse

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS DÉCISION DU MAIRE

N° 055 /2024

<u>Objet</u>: Contrat de réservation d'un car St Michel / St Michel pour assister au spectacle « Ca s'peut pas ! » dans le cadre de la programmation de la Cité Educative

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02 Juin 2020 visée en Préfecture le 5 Juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Vu le devis 187551 correspondant à la réservation d'un car aller-retour pour permettre à l'accueil de loisirs AUBEL à St Michel-sur-orge d'assister au spectacle « Ca s'peut pas ! » programmé au Centre culturel Baschet sur Saint-Michel-Sur-Orge

Considérant la programmation 2023-2024 de la Cité Educative et notamment la fiche projet « danger des écrans » portée par la ville de Fleury-Mérogis.

Considérant la mise à disposition de la salle de spectacle du centre Culturel Baschet de Saint-Michel-Sur-Orge.

Considérant la nécessité de louer un car pour déplacer un groupe d'enfants du centre de loisirs pour assister à ce spectacle.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter les termes du devis pour une location aller-retour (St Michel / St Michel) d'un car le 15 mai pour un montant de 350€ TTC.

Article 2: Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette prestation.

Article 3: Dit que les crédits sont prévus dans le BP 2024

Fait à Fleury-Mérogis, le 07/05/2024

Olivier CORZANI Maire de Fleury-Mérogis

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.